Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260116-2_2026_6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 08
Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le 16 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 12 janvier 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Yannick LARIVIÈRE-GILLET	Mme Laëtitia MASSON	Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean-Michel MOLINIER	
Christophe HELBERT		Serge BUSVELLE
Myriam HAMON		

Étaient Absents Excusés : Mme Nadège COULANGE, M. Stéphane MESLIF et Mme Muriel CHÉNEDÉ.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : Mme Nadège COULANGE a donné pouvoir à Mme Myriam HAMON et M. Stéphane MESLIF a donné pouvoir à M. Christophe HELBERT.

Objet : Approbation du procès-verbal du 06 janvier 2026
Délibération N°2/2026/6

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

M. le Maire soumet au vote, pour approbation, le Procès-Verbal de la dernière séance du conseil Municipal en date du 06 janvier 2026 dont copie a été remis à chaque élu le 09 janvier 2026.

Ce dit procès-verbal est adopté par 10 voix POUR dont 2 procurations, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.

Publié le 23 janvier 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET

Le registre dûment signé,
Le Maire,
Yannick LARIVIERE-GILLET.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260116-2_2026_6-DE

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260116-2_2026_6-DE

Procès-verbal du Conseil Municipal ordinaire en date du 06 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, sous la Présidence de M. Yannick LARIVIERE-GILLET, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 30 décembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Yannick LARIVIÈRE-GILLET		Alexandrine PANNARD-LAUNAY
Laurent GUILLEMOIS	Jean-Michel MOLINIER	
Christophe HELBERT	Muriel CHÉNEDÉ	Serge BUSVELLE
Myriam HAMON	Nadège COULANGE	

Était Absente Excusée : Mme Laëtitia MASSON.
Etait absent excusé : M. Stéphane MESLIF
Était Absent : Néant.
Procuration (1) : Mme Laëtitia MASSON a donné pouvoir à M. Christophe HELBERT.

Copie remise à tous les Elus (présents + absents) le 09 janvier 2026.

Ordre du jour :
1- Election du secrétaire de séance
2- Approbation du procès-verbal du 05 décembre 2025
3- Construction d'une salle multifonctions « Rue des Villandes » / Demande de subventions auprès des financeurs
4- Questions diverses

1 - Election du secrétaire de séance

Délibération N°1/2026/1

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

Mme HAMON Myriam, candidate, est élue secrétaire de séance par l'assemblée **par 10 voix POUR dont 1 procuration, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.**

2 - Approbation du procès-verbal du 05 décembre 2025

Délibération N°2/2026/2

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

M. le Maire soumet au vote, pour approbation, le Procès-Verbal de la dernière séance du conseil Municipal en date du 05 décembre 2025 dont copie a été remis à chaque élu le 30 décembre 2025.

Ce dit procès-verbal est adopté par 10 voix POUR dont 1 procuration, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260116-2_2026_6-DE

3 - Construction d'une salle multifonctions « Rue des Villandes » / Demande de subventions auprès des financeurs

Délibération N°3/2026/3

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

Par décision du 23 mai 2025, M. le Maire rappelle la volonté des élus du Conseil Municipal de construire une salle multifonctions « Rue des Villandes » précisant que le coût global de l'opération ne devra pas dépasser 700 000.00 € HT (MOE & missions complémentaires, travaux, plan topo, …).

M. le Maire rappelle que la seule petite salle communale existante présente sur le territoire est devenue obsolète. Aussi, le projet répond de manière adaptée aux constats du contrat d'objectifs associant les usagers potentiels (associations communales, population et institutions publiques). La mixité et la moduralité des usages est prise en compte (aspects culturel, associatif, et à caractère public et privé) :

- Accueil d'animations, d'expositions, de manifestations et de spectacles culturels en lien avec la bibliothèque municipale, les associations, la population …. En l'absence d'école sur le territoire communal, accueil du périscolaire – lieu dédié à l'enfance et à la jeunesse-
- Accueil de MAM présente sur le territoire communal dans le cadre de leurs activités,
- Activités sportives,
- Accueil des institutions publiques extérieures (conseils communautaires, …)
- Développement des liens intergénérationnels avec une mixité sociale (temps d'animations et de manifestations attendus par la population rajeunissante ainsi que par les personnes âgées et vulnérables).

Considérant la nécessité et un réel intérêt de construire une salle multifonctions, équipement public rendu nécessaire par l'accroissement du nombre croissant d'habitants tel qu'en atteste l'INSEE (progression de +3.3 % au 1er janvier 2026),

Considérant la mise en œuvre par la municipalité d'un engagement financier pour que cette construction génère un centre-bourg attractif, un lieu dynamique à proximité du city stade, un service à la population de manière générale,

Considérant que le coût global de l'opération à ne pas dépasser est fixé à un montant HT de 700 000.00 € (montant confirmé en commission communale « Finances » du 16 décembre 2025) ;

M. le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de solliciter les différents financeurs ci-après désignés pour accompagner la réalisation de ce projet à hauteur de 80 % (plafond d'aides publiques) :

- Etat : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de la réalisation d'un équipement public rendu nécessaire par l'accroissement de la population, équipement communal à vocation d'être utilisé par différentes associations, structures diverses, partenaires, etc : 51.87 %
- Région : Dispositif « Bien vieillir partout en Bretagne 2023-2025 » au titre du dernier commerce (service à la population, transition écologique et logement) : 11.70 %
- Département d'Ille et Vilaine : Dispositif « Ambitions communes » : 14.29 %
- ADEM : Aide à l'investissement du Fonds Chaleur : 2.14 %

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260116-2_2026_6-DE

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet (en €)		Recettes (en €)		
Maîtrise d'œuvre comprenant la mission STD (Simulation Thermique Dynamique)	71 810.00	État - DSIL	363 167.00	51.87 %
Missions OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination), SSI (Système de Sécurité Incendie) et de communication	11 320.00	Région - BVEB	81 833.00	11.70 %
TRAVAUX	612 890.00	Département : Ambitions Communes	100 000.00	14.29 % (A hauteur de 40 % plafonné à 100 000.00)
Frais de géomètre (plan topo)	1 980.00			
Frais annexes (études complémentaires,...)	2 000.00	ADEME (Fonds Chaleur)	15 000.00	2.14 %
		Autofinancement Collectivité & emprunt :	**140 000.00**	**20.00 %**
TOTAL :	**700 000.00 €**	**TOTAL :**	**700 000.00 €**	**100.00 %**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix POUR dont 1 procuration, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE :

- **Approuve la réalisation de la dite opération et son plan de financement** prévisionnel ci-dessus présenté.
- **Dit que** la réalisation de ce dit projet est acté pour 2026 avec inscription des dépenses au budget primitif communal 2026.
- **Sollicite** les différents financeurs susmentionnés.
- Lorsque la collectivité aura reçu des différents financeurs l'autorisation de notifier les devis et de lancer les travaux et, qu'elle aura eu connaissance des montants de subventions accordées, le Conseil Municipal se positionnera pour statuer de manière définitive sur le projet.
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer toute pièce en lien avec cette affaire.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260116-2_2026_6-DE

4 - Questions diverses

Délibération N°4/2026/4

Rapporteur : M. Yannick LARIVIERE-GILLET

⇨ Décision de l'ordonnateur Virement de crédit N°1/2025 Budget commune : Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025 et autorisant M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7.50 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant qu'il y a eu lieu d'effectuer le 17 décembre 2025 des mouvements de crédits (VC op 170 vers chapitre 13) portant sur des subventions de l'opération 170 (bâtiments publics) pour un montant de 27 820.91 €, le Conseil Municipal prend acte de cette décision sans observation.

Le Maire rappelle qu'il doit rendre compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal et que celle-ci doit être portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **18h45** .

Au registre des délibérations, suivent les signatures